



**PROJET D'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE
DANS LE CENTRE-EST MAURITANIEN**

- PAPACEM -

Appel à propositions pour la sélection d'un cabinet d'audit

Novembre, 2016

APPEL A PROPOSITION

Dans le cadre du *Projet d'Amélioration de la Production Agricole dans le Centre-Est Mauritanien – PAPACEM*, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) lance le présent appel à proposition pour la sélection d'un bureau d'audit à qui sera confié l'audit des comptes du projet.

La sélection se fera sur la base de la meilleure offre financière pour les bureaux d'Audit répondants à la condition mentionnée ci-dessus.

Conditions de l'appel à proposition

L'Appel à proposition est ouvert aux Cabinets d'audit mauritaniens enregistrés auprès de l'Organisation Nationale des Experts Comptables de Mauritanie (ONEC-RIM) répondant aux normes approuvées par la Fédération Internationale Comptables (IFAC).

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

Les bureaux candidats doivent déposer leurs offres au niveau du Secrétariat de la Direction des Programmes du CSA avant le 22 novembre 2016 à 15.00 heures.

Chaque proposition sera fournie en deux (2) exemplaires originaux. Les documents de la proposition doivent être placés dans une enveloppe fermée, portant exclusivement la mention suivante: « **Projet PAPACEM : proposition de bureau d'audit des comptes du projet** »

Chaque offre doit être constituée des éléments suivants :

1. Une présentation du Cabinet d'audit

Cette présentation donnera des infos du cabinet en général, de son expérience en particulier dans le domaine d'audit des projets sur financement externe en plus du personnel qualifié qu'il compte utiliser pour l'accomplissement de sa mission.

2. Une proposition technique

Il faudra présenter un exposé de la manière avec laquelle le Cabinet entend s'y prendre pour mener à bien la mission qui lui sera confiée conformément aux termes de référence présentés au niveau du présent appel à proposition.

3. Une proposition financière

L'offre financière devra présenter le coût global de l'audit.

ANNEXE 1

TERMES DE REFERENCE AUDIT ET CONTROLE FINANCIER
--

Projet d'Amélioration de la Production Agricole le Centre Est Mauritanien, PAPACEM

Pour le recrutement d'un Cabinet d'Expertise Comptable chargé de l'audit des comptes de la première tranche de financement correspondant à la période : 1^{er} octobre 2015 - 30 septembre 2016), ci-dessous appelée « première année » d'activité du « Projet d'Amélioration de la Production Agricole le Centre Est Mauritanien » appelé « PAPACEM ». Le Cabinet d'audit doit être sélectionné parmi les Sociétés mauritaniennes enregistrées auprès de l'Organisation Nationale des Experts Comptables de Mauritanie (ONEC-RIM) répondant aux normes approuvées par la Fédération Internationale Comptables (IFAC)

L'objet de l'expertise est d'auditer les activités dudit projet, qui intervient dans les quatre régions de la Mauritanie : Tagant, Assaba, Hodh Gharbi et Hodh Echarghui. Le projet est financé à 100% par une subvention de **4.000.000 Euros** du gouvernement de la République Italienne au gouvernement de la République Islamique de Mauritanie par le biais de l'Accord signé à Nouakchott le 03/02/2014. L'institution nationale de tutelle du projet est le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA).

La durée du projet est de trois ans (2015-2018).

Le montant du financement octroyé pour la première année est de **1.472.800 Euros**.

Les objectifs, les résultats et les activités sont ainsi définis dans le document de projet:

Objectif général

Contribuer à la réduction de la vulnérabilité et de l'insécurité alimentaire par la valorisation des potentialités des zones agropastorales du Centre-Est Mauritanien.

Objectifs spécifiques

- 1 – Améliorer la production agricole et agro-pastorale dans les zones d'intervention du projet où l'agriculture pluviale et de décrue sont possibles et pratiquées par les petites et moyennes exploitations communautaires.
- 2 – Promouvoir l'éducation nutritionnelle et alimentaire des populations.

Résultats attendus

1. Les productions agricoles pluviales et de décrue et agropastorales sont augmentées et diversifiées.
2. Les capacités techniques des organisations de base bénéficiaires et des producteurs sont renforcées.

3. Les populations cibles des interventions agricoles sont sensibilisées et formées sur les bonnes pratiques nutritionnelles et alimentaires.

En particulier, feront l'objet de l'Audit les activités suivantes :

Composante 1 : Fonds pour les investissements

Ce fonds servira à financer les Microprojets identifiés dans les typologies suivantes :

- a) Réhabilitation des petites et moyennes infrastructures hydroagricoles (barrages de décrue) jusqu'à 60 hectares de superficie cultivable.
- b) Clôture des superficies cultivées dans les barrages et bas-fonds avec grillage et barbelé contre la divagation des animaux.
- c) Création des banques de semences et autres structures de traitement des récoltes.
- d) Appui à l'élevage de case par l'amélioration de l'aliment de bétail et la fourniture de mini laiteries.
- e) Fourniture de paquets d'intrants adaptés pour l'agriculture pluviale et de petit équipement agricole.

Composante 2 : Formation

Formation des agriculteurs et agropasteurs appartenant aux petites et moyennes exploitations communautaires sur les techniques culturales et productives adaptées.

Composante 3 : Changement de comportements dans la nutrition

Formation des populations bénéficiaires sur les changements de comportement dans la nutrition et l'alimentation.

Composante 4 : Mise en place d'un dispositif interne de suivi/évaluation

Ce dispositif, partie intégrante des activités, sera axé sur le développement d'outils et d'indicateurs permettant d'orienter les décisions et d'évaluer l'impact des résultats du PAPACEM.

Composante 5 : Secrétariat Technique

Qui veille à la coordination des activités des différentes composantes précédemment citées particulièrement la mobilisation des moyens de fonctionnement, des dépenses du personnel, d'équipements, et de mission soit au niveau central ou périphérique.

Objectif de l'Audit

L'objectif de l'audit est de certifier les comptes du « Projet d'Amélioration de la Production Agricole le Centre Est Mauritanien » appelé « PAPACEM dans le cadre des dispositions contractuelles de l'Accord signé entre la République Italienne et la République Islamique de Mauritanie.

Afin d'atteindre cet objectif l'auditeur doit s'assurer que :

- Les activités exécutées ou financées sont prévues dans la base contractuelle.
- Les dépenses n'ont pas été engagées à des fins privés.
- Les dépenses s'insèrent dans l'une des rubriques budgétaires du projet.
- Les lignes budgétaires n'ont pas fait l'objet de dépassement ou que les dépassements respectent les marges conventionnelles et les procédures de modification prévues par l'Accord.
- Les dépenses sont justifiées par des documents appropriés et sont correctement comptabilisées en UM et en Euros dans le rapport financier.
- Les dépenses ont été supportées et payées dans les délais contractuellement autorisés pour les actions couvertes par la période du contrat.
- Les dépenses encourues ne sont reprises comme dépenses inéligibles dans la base contractuelle du projet.
- Les dépenses encourues ont respecté la base contractuelle du projet ainsi que le cadre légal de la Mauritanie.
- Les pièces justificatives y afférentes sont sincères et correspondent au niveau d'exécution financière constaté dans la comptabilité.
- Les dépenses correspondent à des engagements ou prestations réels.
- Le projet s'est acquitté de toutes les obligations administratives et fiscales vis-à-vis du traitement des charges sociales, des impôts sur le revenu concernant les salaires et de tout autre aspect fiscal né des activités menées dans le cadre de ce projet.
- Les appels d'offres ont été exécutés en conformité avec les dispositions et principes retenus par l'accord et le plan d'opération du projet.
- Les passations de marché ont été exécutées sur la base de la meilleure offre concurrentielle.
- Le système de gestion comptable et financière concourt à la bonne exécution du budget.

- Les revenus du projet (les contributions de la Coopération Italienne ainsi que les autres revenus éventuels du projet) figurent de manière appropriée dans les rapports financiers.

Travaux à réaliser par l’Auditeur

Afin de mener à bien son contrat l’Auditeur devra réaliser les travaux suivants :

- Prise de connaissance générale du PAPACEM (analyse de l’Accord et du Plan d’Opération).
- Vérification de la conformité de l’Accord avec le Plan d’Opération.
- Examen des procédures de contrôle interne et du respect des obligations contractuelles.
 - l’organisation comptable ;
 - l’éligibilité des dépenses ;
 - la valeur probante des pièces justificatives ;
 - le versement des contributions financières ;
 - le respect des lignes budgétaires ;
 - l’établissement des rapports financiers ;
 - la gestion des immobilisations.
- Rapprochement de la comptabilité avec :
 - les pièces justificatives ;
 - les relevés mensuels de banque
 - les bordereaux de change Euros/UM
- Reconstitution des fonds reçus du bailleur en UM et en Euros;
- Examen des obligations fiscales et sociales.

Procédure d’analyse des comptes à suivre par l’Auditeur

La procédure d’analyse des comptes devra comprendre les activités suivantes :

- Rapprochement
 - Des journaux comptables avec le rapport financier en UM et en Euros;
 - Du journal de banque avec les relevés de banque en UM et en Euros ;
 - Des journaux de banques avec les pièces justificatives ;
- Examen de la totalité des pièces comptables (valeurs probantes et composition) ;
- Vérification du respect des critères d’éligibilité et des procédures de passation de marché.

- Reconstitution de la situation de trésorerie au 30 septembre 2016 en UM et en Euros.

Par conséquent, les activités d'Audit doivent comprendre l'analyse des contrats et des pièces comptables présentées par les communautés bénéficiaires, l'agence d'exécution, les tacherons et les ONG, aussi bien que les dépenses du Secrétariat Technique et des directions du CSA impliquées dans le projet.

L'audit annuel devra ainsi :

- Examiner la comptabilité et les états financiers (situation des ressources et emplois, procédures d'enregistrement, de décaissement et de justification, ...) ainsi que la conformité de l'exécution du projet avec l'Accord de financement ;
- Examiner les postes de dépenses et passer en revue les documents comptables ;
- Exprimer une opinion sur la régularité, la sincérité des comptes, l'image fidèle des états financiers présentés ainsi que l'exactitude de toutes les transactions ;
- Formuler éventuellement des recommandations pour le prochain exercice budgétaire du projet.

Ces analyses se dérouleront au niveau de Nouakchott. Le projet ne prendra pas en charge les frais logistiques des missions.

On prévoit la mission d'un économiste-comptable expert sénior en matière d'audit et d'un économiste-comptable expert junior.

La société d'Audit devra produire un rapport exhaustif, composé par une synthèse et un rapport détaillé, à la fin de la mission d'audit. Une semaine de travail au siège de la société est prévue et incluse dans le contrat, pour l'élaboration des données et la rédaction des rapports.

Le rapport d'audit (fourni en version électronique et papier) devra être transmis au CSA et envoyé à l'AICS (Bureau de Nouakchott de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement), dans un délai maximum de 15 jours après la fin de la mission. Il sera approuvé par le Comité de Pilotage du projet ultérieurement.